

# JEU CONCOURS TRA'MOLIERE, Montpellier, du 26 septembre au 3 novembre 2022

## Règlement de l'opération

### Préambule

Ce présent règlement est déposé auprès de la SAS EXADEX (Durroux-Lançon-Schuyten-Georget-Mathieu), titulaire d'un office d'huissier de justice à MONTPELLIER, y demeurant 161 rue Yves Montand, Parc 2000. Il est disponible en téléchargement sur la page Internet [www.montpellier3m.fr/tramoliere](http://www.montpellier3m.fr/tramoliere).

### Article 1 – Organisateur et durée du jeu concours

**1.1** Montpellier Méditerranée Métropole, dont le siège est situé 50, place Zeus - 34000 MONTPELLIER, représenté par Michaël Delafosse, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, organise un concours accessible sur la page Internet [www.montpellier3m.fr/tramoliere](http://www.montpellier3m.fr/tramoliere), via un QR code disponible au dos des cintres des tramways en circulation redirigeant vers cette page Internet, disponible également sur les réseaux sociaux de Montpellier Méditerranée Métropole.

**1.2** Le jeu concours se déroulera du 26 septembre 9h au 3 novembre 23h59. Durant cette période, les participants devront se rendre directement sur le site [www.montpellier3m.fr/tramoliere](http://www.montpellier3m.fr/tramoliere) ou par un QR code disponible au dos des cintres déposés dans les différents tramway en circulation.

**1.3** Le tirage au sort s'effectuera le vendredi 4 novembre 2022.

### Article 2 – Principe du jeu concours

**2.1** Montpellier Méditerranée Métropole en partenariat avec la TAM met en place une rame sur la ligne 1 de tramway aux couleurs de Molière du 26 septembre au 6 novembre 2022. Avec ce tram aux couleurs du dramaturge, Montpellier célèbre Molière à l'occasion du 400ème anniversaire de sa naissance.

Le public pourra découvrir des comédiens qui déclameront des extraits de pièces à certains arrêts de la ligne 1 et un jeu concours pour tester les connaissances des usagers sur Molière du 26 septembre au 3 novembre.

**2.2** A travers ce jeu concours, les usagers pourront gagner de nombreux lots par le biais d'un questionnaire pour tester leurs connaissances sur Molière, son œuvre et sa vie. Les usagers ayant répondu correctement à l'ensemble des questions, seront inscrit automatiquement pour un tirage au sort afin de gagner les différents lots (sous contrôle d'huissier) :

- Une journée spéciale autour de Molière au Domaine d'O
- Des places de théâtre
- *L'Atlas Molière* de Clara Dealberto, Jules Grandin et Christophe Schuway, aux éditions Les Arènes

### **Article 3 – Conditions de participation au jeu concours**

**3.1** La participation au Jeu concours Tra'Molière est gratuite et ouverte à toutes les personnes physiques.

**3.2** Chaque personne ne peut s'inscrire qu'une seule fois au concours par un formulaire de renseignement, en indiquant : Nom – Prénom – Mail, via une application web d'inscription accessible à la page [montpellier3m.fr/tramoliere](http://montpellier3m.fr/tramoliere), sur laquelle l'utilisateur pourra répondre aux questions.

Ne seront retenues parmi les inscriptions que les personnes ayant répondu correctement à l'ensemble des questions.

**3.3** Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées, toute participation d'un mineur fera présumer que celui-ci a obtenu l'autorisation parentale.

**3.4** Ne peuvent participer les personnes ayant collaboré à l'organisation de ce jeu.

**3.5** Une confirmation de prise en compte de l'inscription sera adressée à chaque personne inscrite, lui indiquant les procédures et étapes du concours.

**3.6** Toute participation au jeu sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin proposé en ligne par Montpellier Méditerranée Métropole est exclue. La participation au jeu ne sera valable que dès lors qu'auront été fournies, sur le bulletin, les informations requises par la Métropole de Montpellier.

**3.7** Les bulletins de participation incomplets, comportant des erreurs ou contrefaits ne seront pas pris en considération.

**3.8** La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement dans sa totalité. Le règlement peut être adressé à toute personne en faisant la demande contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur. La demande est à adresser à Montpellier Méditerranée Métropole – 50 place ZEUS – 34000 MONTPELLIER.

## **Article 4 – Désignation des gagnants**

A la clôture du concours, le tirage au sort des différents lots s'effectuera via une application web intégrant un algorithme de tirage au sort. Ce tirage au sort sous contrôle d'huissier sera effectué à l'Hôtel de Ville de Montpellier, situé 1 place Georges Frêche 34000 Montpellier le vendredi 4 novembre 2022 à 12h.

## **Article 5 – Les prix**

Un tirage au sort numérique aura lieu le 4 novembre 2022 à 12h à l'Hôtel de Ville de Montpellier, situé 1 place Georges Frêche 34000, en présence d'un huissier de justice, pour chacun des lots :

- 1<sup>er</sup> prix (unique) : Une journée spéciale Molière au Domaine d'O le samedi 26 novembre avec deux places pour le spectacle *Le Ciel, La Nuit et La Fête* (Le Tartuffe/Dom Juan/ Psyché) une rencontre avec l'équipe artistique et un repas au Bistro d'O pour deux personnes
- 2<sup>ème</sup> prix (tirage 2 à 21) : Un exemplaire de *L'Atlas Molière* et deux places de théâtre (parmi les théâtres participants : théâtre de la Plume, Pierre Tabard, La Comédie du Pont, La Chocolaterie, L'Odéon, le Rond-Point Comédie, La Comédie du Mas du Pont, Le TRAC, Le Kawa théâtre)
- 3<sup>ème</sup> prix (tirage 22 à 61) : deux places de théâtre (parmi les théâtres participants : théâtre de la Plume, Pierre Tabard, La Comédie du Pont, La Chocolaterie, L'Odéon, le Rond-Point Comédie, La Comédie du Mas du Pont, Le TRAC, Le Kawa théâtre)

## **Article 6 – Remise des prix**

**6.1** Chaque participant au tirage au sort se verra notifier, par mail, son inscription au concours. A l'issue du tirage au sort, les participants sélectionnés recevront à leur adresse mail, un bon avec un QR code à usage unique permettant retirer leur lot. Le QR code pourra être présenté directement depuis un smartphone lors de la remise des prix.

**6.2** Une remise des prix se fera le samedi 5 novembre sur La Place Dionysos de Montpellier par la Compagnie Bruit Qui Court entre 14h et 16h. Les gagnants seront informés si l'heure et/ou le lieu sont modifiés.

**6.3** Les gagnants ne pouvant être présents lors de la remise des prix pourront retirer leur lot devront se rendre au Pôle Culture et Patrimoine, 355 rue Vendémiaire bâtiment Le Belem 34000 Montpellier, pour retirer leur lot.

## **Article 7 – Utilisation des données personnelles des participants**

**7.1** Les gagnants acceptent d'être sollicités par la Montpellier Méditerranée Métropole ou par la presse.

**7.2** A la suite du tirage au sort, les organisateurs s'engagent à ne pas exploiter les données personnelles des participants.

**7.3** Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu, en s'adressant à l'organisateur par courrier postal à l'adresse suivante : Montpellier Méditerranée Métropole – 50, place Zeus 34000 MONTPELLIER

## **Article 8 – Annulation**

Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.